

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**COIFFURE : PERFECTIONNEMENT DES TECHNIQUES –
CREATION ET CONCEPTION**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

<p>CODE : 83 14 02 U22 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002
sur avis conforme de la Commission de concertation

**COIFFURE : PERFECTIONNEMENT DES TECHNIQUES –
CREATION ET CONCEPTION
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer des aptitudes d'entrepreneuriat, en prenant conscience des responsabilités et des stratégies à mettre en œuvre en tant que patron coiffeur, notamment en termes :

- ◆ de perfectionnement sur le plan des techniques et des pratiques,
- ◆ d'acquisition d'une aisance professionnelle : organisation, rapidité, autonomie et sens des responsabilités.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

pour la théorie,

- ◆ de mettre en œuvre une recherche sur un sujet préalablement choisi et validé par le chargé de cours, comme par exemple :
 - ◆ présenter et commenter :
 - ◆ une ligne de produits professionnels soit de coloration soit de soutien de coiffure particulièrement adaptée à un public ciblé utilisée ou non lors des stages,
 - ou
 - ◆ une technique de soin adapté à une anomalie du cuir chevelu ou des cheveux (par exemple, traitement des alopecies),
 - ou
 - ◆ un style de coiffure « mode » ou de circonstances en justifiant l'apport d'accessoires spécifiques,
 - ou
 - ◆ une méthode de diagnostic pour des anomalies liés à des problèmes de santé courants ;
 - ◆ en rédiger un rapport technique de synthèse qu'il présentera oralement ;

pour les pratiques professionnelles,

- ◆ en formulation de diagnostic :
 - ◆ de formuler un diagnostic approprié et complet pour un cas complexe déterminé par le Conseil des études élargi ;
 - ◆ de justifier sur le plan scientifique et technique les choix à entreprendre pour une (dé)coloration ou un soutien de coiffure selon le diagnostic établi ;
- ◆ en organisation du travail,
 - ◆ de démontrer sa capacité à organiser et à planifier des activités professionnelles en fonction du temps imparti et les fonctions techniques à assurer (desiderata de la clientèle), notamment :
 - ◆ organiser les rendez-vous ;
 - ◆ organiser et préparer son poste de travail ;
 - ◆ assurer et gérer les fonctions techniques selon leur degré de complexité y compris le coiffage final ;
 - ◆ ranger et entretenir le matériel en intégrant la gestion du temps.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Diplôme, brevet ou certificat de l'enseignement secondaire technique ou professionnel de plein exercice ou de promotion sociale répondant aux conditions d'accès à la profession de coiffeur exerçant seul.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Connaissance de l'environnement professionnel	CT	B	20
Technologie et méthodes de travail	CT	B	20
Coiffure mixte : pratique professionnelle	PP	L	200
3.2. Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			280

4. PROGRAMME

l'étudiant sera capable :

4.1. au cours des diverses activités d'enseignement :

- ◆ de développer des compétences de communication et de réflexion personnelles :
 - ◆ traiter des informations techniques : produits, techniques nouvelles, méthodes d'analyse (diagnostic et contrôle des résultats,...) ;
 - ◆ consulter des documents de référence et y rechercher des informations pertinentes :
 - ◆ évolution des besoins de la clientèle,
 - ◆ techniques et produits nouveaux,
 - ◆ tendances modes,
 - ◆ matériels et équipements adaptés ;

4.2. en connaissance de l'environnement professionnel :

face à des personnes ressources ou lors de visites d'entreprises de fabrication ou de services, ou lors de contacts via tout type de support de communication (courrier électronique ou non,

recherches sur Internet, consultation de documents multimédias, concours de coiffure, rencontres professionnelles, ...),

- ◆ d'appréhender l'évolution des exigences de la profession de patron coiffeur en terme :
 - ◆ de besoins en équipements,
 - ◆ de recyclage et de formation continue,
 - ◆ d'échanges ou de synergies avec des partenaires de professions apparentées, de partenaires commerciaux, ...,
 - ◆ de fidélisation de la clientèle,
 - ◆ ... ;
 - ◆ de réaliser, en équipe, un projet de services : (à titre d'exemple)
 - ◆ vente conseil,
 - ◆ services nouveaux pour une clientèle ciblée (maison de retraite, hôpitaux, ...),
 - ◆ participation à un événement régional : foire commerciale, défilé, fête locale, ...,
 - ◆ ... ;
- pour développer les capacités suivantes :
- ◆ prendre des contacts ;
 - ◆ concevoir un projet, en assurer le suivi et faire face à des imprévus ;
 - ◆ travailler en équipe et assurer une part de responsabilité dans l'exécution de tâches partielles tout en contribuant à la réussite du projet global ;
 - ◆ prendre conscience de ses ressources personnelles pour :
 - ◆ gérer ou encadrer une équipe ;
 - ◆ planifier des activités de contacts, de logistique, de promotion... de communication ;
 - ◆ s'adapter à un environnement professionnel ;
 - ◆ ... ;

4.3. en technologie et méthodes de travail :

face à des problématiques illustrant les fonctions techniques et les responsabilités du patron coiffeur et ce, en relation directe avec les activités du cours pratique,

- ◆ de mettre au point une séquence de démonstration portant sur une technique choisie en accord avec le chargé de cours et répondant aux besoins du groupe-classe :
 - ◆ réaliser un dossier technique (les sources d'information seront citées) ;
 - ◆ le commenter ou répondre à des questions de compréhension ;
 - ◆ concevoir les différentes phases de la séquence de démonstration pour la (dé)coloration, le soutien de coiffure, la coupe, le coiffage, le rasage, les soins capillaires, y compris la fonction de diagnostic et le contrôle des résultats.

4.4. en coiffure mixte : pratique professionnelle :

*face à des modèles,
en tenant compte des règles d'ergonomie,
en prenant les mesures de précaution adéquates pour ne pas blesser le modèle,
en utilisant correctement le matériel et en respectant le délai alloué,
en effectuant toutes les opérations intermédiaires dans leur ordre logique et fonctionnel,
sur base d'un diagnostic approprié,*

pour toutes les fonctions techniques de la coiffure mixte, hommes / dames y compris rasage :

- ◆ de prendre en charge les opérations suivantes :
 - ◆ assurer l'accueil et le suivi du client ;
 - ◆ identifier les besoins du client ;
 - ◆ concevoir une coiffure personnalisée,
 - ◆ mettre en œuvre des techniques de soins capillaires,

- ◆ créer et réaliser des coupes,
- ◆ concevoir et réaliser des techniques :
 - ◆ de mise en forme et de coiffage,
 - ◆ de soutien de coiffure,
 - ◆ de (dé)coloration,
 - ◆ de rasage et d'entretien du système pileux ;
- ◆ d'organiser les activités :
 - ◆ établir le timing ;
 - ◆ commander les produits, vérifier le matériel et / ou les produits disponibles ;
 - ◆ déterminer les critères de qualité et le temps de travail ;
 - ◆ déléguer une partie du travail au coiffeur ou à l'aide – coiffeur en précisant les consignes de travail.

Les scénarios proposés pour les activités pratiques sont décrits dans le tableau repris en annexe.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- ◆ de rédiger une note sur une technique de coiffure de son choix comprenant
 - ◆ une analyse détaillée de la technique,
 - ◆ un tableau de synthèse reprenant les différentes étapes de la mise en œuvre de cette technique, leur ordonnancement et le temps minimum pour l'exécution,
 - ◆ un récapitulatif des compétences à mettre en œuvre ;
- ◆ d'effectuer une démonstration professionnelle dans le délai alloué ;
- ◆ de commenter les résultats obtenus

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ de la finesse de l'analyse et de l'esprit de synthèse mis en œuvre,
- ◆ du niveau d'aisance (gestuelle et verbale) au cours de la démonstration,
- ◆ de la capacité à s'auto-analyser,
- ◆ du degré d'autonomie atteint

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience actualisée dans l'exercice de la profession de patron coiffeur.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Compétences terminales	fonctions	critères qualité	performance /temps
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer l'accueil et le suivi du client, ◆ identifier les besoins du client, ◆ concevoir une coiffure personnalisée, ◆ mettre en œuvre des techniques de soins capillaires, ◆ créer et réaliser des coupes, ◆ concevoir et réaliser des techniques de mise en forme et de coiffage 	<p>Coiffage : création, coupe et coiffage</p> <p>1. création</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ esquisser ou schématiser un projet de coupe ou de mise en forme ou de coiffure <p>2. coupe et coiffage</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ réaliser le projet choisi dans le temps alloué <p style="padding-left: 20px;"><i>shampooing, coupe, mise en forme et coiffage sur modèle féminin et masculin : coupe au moins 3cm, mise en forme et coiffage libre</i></p>	<p>qualité du projet (originalité, sens créatif,...)</p> <p>degré de transformation, créativité dans la réalisation, adaptation de la réalisation à la morphologie du modèle, conformité de la réalisation au projet, qualité du résultat</p>	<p>3 à 5 min</p> <p>1h15 (+ 30 min si passage sous sècheif)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer l'accueil et le suivi du client, ◆ planifier les activités, ◆ concevoir et réaliser des techniques de mise en forme et de coiffage, ◆ apprécier l'efficacité d'une technique, d'un résultat 	<p>3. coiffure sur cheveux longs</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>A partir de trois figurines et /ou photos représentant des coiffures (sous deux faces) avec points d'attaches, agrémentées ou non de postiches (n'excédant pas 25 % de la chevelure), de techniques de canage, de nattage, de tressage, longueur des cheveux 35 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ réaliser ou adapter la coiffure choisie dans le temps alloué 	<p>Créativité, techniques d'attaches correctes, conformité de la réalisation au projet, qualité du résultat</p>	<p>1h30</p>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ identifier les besoins du client, ◆ mettre en œuvre des produits de coloration et de mise en forme permanente 	<p>4. coloration, soutien de coiffure</p> <p>diagnostic de coloration et de soutien de coiffure, modification permanente de la forme des cheveux pour coiffure de ville, modification temporaire ou permanente de la couleur</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Pour un modèle choisi par les examinateurs,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ formuler un diagnostic suivi d'un choix de produits et de techniques pour un résultat imposé de soutien de coiffure ou de couleur et consigner ses choix sur une fiche technique en temps alloué ; <p style="padding-left: 20px;"><i>Pour un modèle présenté par le candidat,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ mettre en œuvre tout type de travaux de soutien de coiffure et de modification de couleur 	<p>exactitude du diagnostic fiche technique : vocabulaire technique correct et expression claire et précise</p> <p>choix judicieux des produits et des techniques d'application sens de la créativité</p>	<p>1,5 min</p> <p>2h coloration : 3 à 4 heures selon la complexité du travail avec ou sans mise en forme</p>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ assurer des soins capillaires 	<p>5. Soins capillaires</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Pour un modèle choisi par les examinateurs,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ formuler un diagnostic suivi d'un choix de produits et de techniques pour un résultat imposé ; ◆ réalisation d'un soin capillaire 	<p>exactitude du diagnostic</p>	